

Pourquoi une consultation populaire ?

Pour donner son avis sur un jeu de dominos à 25 millions

25 millions, c'est la somme budgétée actuellement par la majorité MRuc/Pluriel! (MR / Les Engagés / PS) pour ce qu'on appelle maintenant le carrousel ou le domino des bâtiments, c'est-à-dire le déplacement des services de l'hôtel de ville à la Villa Royale, du musée de la Ville d'Eaux au Waux-Hall, et de l'Académie René Defossez dans le bâtiment du Britannique. On nous parle d'une vision globale. Mais il existe d'autres visions globales cohérentes, plus simples, moins coûteuses et mieux adaptées aux besoins des Spadois. Entendons-nous bien : les bâtiments communaux dont il est question forment une partie de notre patrimoine, lequel contribue au faste de notre ville thermale et à la reconnaissance UNESCO qui brille sur tous les aspects culturels de

Spa. Loin de nous l'idée qu'il faille cesser d'affecter des fonds ou ne pas faire appel à des subventions pour sublimer le Waux-Hall, la chapelle St-Charles, la Villa Royale et rénover l'hôtel de Ville actuel, pour le rendre plus accessible et plus qualitatif sur le plan énergétique, par exemple. Nous partageons l'objectif de valoriser le patrimoine de Spa. Mais nous ne partageons pas la méthode.

Soyons raisonnables. L'époque est incertaine, l'inflation galope, les finances de la ville sont périlleuses, parce que nous commencerons bientôt (2027) à rembourser les prêts contractés, notamment celui de la nouvelle piscine, des travaux de la traversée de Spa et du nouveau bâtiment du CPAS (dont le coût total est de 13 millions et demi d'euros), pour ne citer qu'eux.

Que ferions-nous avec 25 millions ?

Si nous étions les gestionnaires de la ville, si nous avions 25 millions à dépenser, nous les investirions dans les quartiers en les embellissant, en collaboration avec les habitants ; nous les investirions dans des routes convenables, des trottoirs réaménagés, du logement abordable accompagné d'un plan d'isolation ; nous végétaliserions la place Royale ; nous lancerions un plan-canopée contre les grandes chaleurs ; nous repeuplerions le centre-ville et redynamiserions le commerce ; nous rénoverions et entretiendrions les sentiers et les promenades ; nous engagerions du personnel ; nous créerions de nouvelles places en crèche et nous offririons des contrats

aux accompagnants extra-scolaires... au lieu d'engloutir cet argent dans des dépenses inconsidérées pour déplacer des administrations. Le changement d'affectation des bâtiments communaux n'est ni utile ni nécessaire, encore moins en période de récession économique et sociale, où tant de personnes aujourd'hui ont un avenir incertain. Encore faut-il trouver des subsides et surtout, pour le peu que nous en trouverons, les utiliser à bon escient vu l'état financier de la Région wallonne, qui reste dans une zone budgétaire fragile : sa dette augmente et son déficit se creuse de plus en plus. La Région wallonne n'est pas encore au bord du gouffre, mais elle est sur le chemin.

Une vision plus modeste, plus réaliste et plus responsable

Alternative-plus veut une gestion en personnes responsables. Nous voulons réaliser des économies tout en garantissant le bien-être des Spadoises et des Spadois et en protégeant nos bâtiments communaux. Cette vision plus modeste mais ô combien réaliste consiste à :

1. Conserver l'hôtel de ville et ses services à l'emplacement actuel ; il peut être facilement adapté : il suffit de moderniser les annexes à l'arrière, d'ajouter un ascenseur, de rénover le bâtiment, de l'isoler par l'intérieur et de le réaménager pour le bien-être du personnel et des citoyens, y compris la salle Joseph Houssa.

2. Agrandir le musée de la Ville d'Eaux à la Villa Royale en lui affectant les deux ailes latérales, comme cela avait déjà été prévu lors de réunions

antérieures tenues avec les représentants de la Communauté Française, restaurer la chapelle St-Charles et garder le musée du Cheval à proximité.

3. Continuer avec l'idée de la réaffectation crédible du Waux-Hall, lancée depuis 2007, et qui a permis la première phase de rénovation de l'enveloppe extérieure. Ce lieu doit garder sa fonction historique, soit un lieu de rencontre, en y associant le culturel et l'évènementiel afin de le rendre plus vivant, accessible et pérenne dans son utilisation.

La nécessité d'une consultation populaire

Notre approche se veut différente de celle de la majorité. Personne n'a demandé l'avis de la population pour ce projet de dominos sorti de nulle part, qui relève du fantasme, et aurait pourtant dû être co-construit avec les citoyens. Un projet aussi bouleversant mérite une chose simple : l'avis des citoyens. La demande de consultation populaire par la récolte de signatures qui a été lancée depuis le début du mois d'avril par quatre citoyens vous permettra de vous prononcer sur l'avenir de votre hôtel de ville. Si des services de l'hôtel de ville ne sont pas transférés à la Villa Royale, le reste du jeu de dominos s'effondrera et nous économiserons beaucoup d'argent sans pour autant négliger les rénovations qui doivent être faites sur chacun des trois bâtiments concernés. Notre projet ne nécessite pas non plus de reprendre dans la gestion de la ville l'énorme bâtiment du Britannique, qui va obliger les Spadoises et les Spadois à déboursier encore plus d'argent à cause de ce nouveau bâtiment englobé dans le giron de la ville et qu'elle sera tenue d'exploiter. Pour une petite ville de 10 000 habitants, nous avons déjà beaucoup trop de biens immobiliers à exploiter et à rénover. Et l'ancienne piscine, elle, demeure toujours sans affectation à l'heure actuelle...

La demande de consultation populaire a déjà recueilli énormément de signatures depuis le lancement de la pétition, signe de la mobilisation très engagée des Spadoises et des Spadois. Il en faut 2000. On continue !



L'ALTERNATIVE



Le journal d'Alternative-plus, le groupe d'opposition politique spadois

Nouvelle prime aux nouveaux commerces

Un nouveau règlement d'octroi d'une prime communale pour l'ouverture d'un commerce dans une cellule vacante de Spa a été voté en conseil communal. Alternative-plus soutient le commerce local mais souhaiterait que les critères d'octroi de la prime soient précisés. Trois exemples parmi d'autres :

1. Qu'entend-on par « diversification commerciale » ? Pour le savoir, il faudrait d'abord définir les activités sous-représentées ; cela nécessite une analyse rigoureuse de la situation commerciale actuelle.

2. Comment comprendre la notion de « durabilité » ? Ce critère doit être mesurable par un label environnemental reconnu, un rayon d'achat des marchandises inférieur à 250 km, une activité liée à la réparation, la seconde main...

3. Quant à l'« ouverture dominicale » ... elle reste une règle ouverte à interprétation et manque de balises horaires ou annuelles ; ex. : pendant au moins 4 heures le dimanche, 40 dimanches par an, etc.

L'objectif n'est pas de complexifier le

dispositif mais de simplifier la décision et de sécuriser tout le monde en protégeant les commerçants qui introduiront un dossier d'une décision arbitraire. Les règles doivent être objectives, transparentes et connues à l'avance et une prime ne doit pas être octroyée à la légère. Sans stratégie globale de dynamisation du centre-ville, beaucoup de questions restent d'ailleurs sans réponse et l'éventuelle redynamisation commerciale ne représentera alors qu'une approche fragmentée. **Arnaud Fagard** a demandé à la majorité d'établir quels étaient les secteurs à développer, quels commerces manquaient réellement à Spa et quels étaient les objectifs à 5 ou 10 ans, soulignant que sans ces critères objectifs, on distribuerait des primes au cas par cas, sans vision d'ensemble.

Alternative-plus rappelle que **Luc Moens** a réalisé une analyse très complète du tissu commercial spadois dans le n°60 de notre journal (consultable sur notre site).



Encourager les « donneries » et les « bebéthèques »

Commune « Zéro déchet » : nos propositions

La réduction des déchets est un impératif écologique. Nous avons consacré à cette thématique plusieurs pages de notre programme et y avons proposé un grand nombre de mesures pour réduire la quantité des déchets dans tous les secteurs, ménages, commerces et administration communale. La démarche « commune Zéro Déchet », que nous soutenons, mérite d'être renforcée, et voici quelques pistes :

1. Accompagner les documents soumis au SPW d'un narratif qui synthétise la réflexion et l'évaluation de la performance du programme « Zéro Déchet » sur l'année écoulée et justifier les choix opérés ;

2. Définir des indicateurs de résultats, avec leurs valeurs cibles, et les suivre sur une période de 3-5 ans ;

3. Entamer une réflexion pour identifier des actions complémentaires qui pourraient accroître l'impact sur la réduction des déchets, en se basant, notamment mais pas seulement, sur les propositions faites par Alternative-plus :

1. Encourager les « donneries », les « prêteries », les « grateries » (marchés gratuits), les « trocantes » (lieux physiques et/ou virtuels) ;

2. Soutenir le lancement d'un projet « un vélo pour 10 ans » pour permettre à l'enfant d'avoir un vélo à sa taille durant dix ans ;

3. Encourager l'installation d'une matériauthèque (récupération de matériaux de construction et de vente à bas prix) ;

4. Mettre en place une « bebéthèque », un endroit où les habitants peuvent emprunter des objets liés à la petite enfance à petit prix. (Luc Moens)

Le conseil communal d'avril a été supprimé !

Supprimer le conseil communal du mois d'avril est une décision non concertée qui nous a dérangés pour plusieurs raisons : notre groupe avait des points à déposer et des questions à poser. Par exemple : Alternative-plus aurait voulu proposer de placer des systèmes de chicanes à l'entrée et à la sortie de la piste cyclable de la rue de la Poste et de mettre en place un contrôle de la population de l'espèce invasive des rats-laveurs ; Alternative-plus aurait également voulu des explications au sujet de l'abattage du robinier faux-acacia du parc de Sept Heures, malgré les avis divergents d'experts et l'attachement des habitants à la sauvegarde de l'arbre.

La confiscation progressive du débat local interpelle

C'est la confiscation progressive du débat local qui interpelle : la formalisation sévère du conseil communal rend la spontanéité du débat de plus en plus difficile. Les questions orales doivent être envoyées trois jours à l'avance, être « d'actualité », c'est-à-dire en rapport avec des faits survenus entre le conseil précédent et l'actuel, et limitées à trois minutes de développement ; il est interdit de digresser sur un sujet voisin qui pose peut-être problème ; des points à l'ordre du jour ont déjà été décidés en collège et divulgués dans la presse avant même d'avoir été votés en conseil ; les dossiers pour la tutelle (organe de contrôle) sont présentés à la dernière extrémité et votés en urgence, sans modifications possibles... Rappelons un principe de base : la démocratie ne se pratique pas en alcôve, dans le secret des bureaux de l'hôtel de ville, mais sur la place publique, en conseil communal, lieu par excellence de la citoyenneté où le débat public doit pouvoir avoir lieu dans la plus totale transparence. C'est pour cela que, depuis le début, nous demandons une retransmission claire et audible du conseil communal, la projection des divers documents qui étayent les décisions à prendre, et une prise d'avis plus large de la population, notamment à travers une assemblée citoyenne plus diversifiée et une plateforme en ligne. (Fabienne Dorval et Laurence Minsart)

Un groupe de travail au secours de l'arboretum de Tahanfagne

C'est **Frank Gazzard**, pour la deuxième fois, qui a lancé un SOS pour sauver l'arboretum de Tahanfagne du dépérissement, en réclamant à nouveau, après 5 ans d'inaction, un plan de revitalisation écologique, pédagogique et artistique. Ce patrimoine naturel remarquable, créé en 1916 avec l'objectif de rassembler des arbres étrangers à notre flore, puis réaménagé en 1932 avec des essences indigènes, présente un grand potentiel qu'il serait dommage de ne pas exploiter. Notre proposition : former un groupe de travail associant divers acteurs dont la Ville de Spa (majorité et opposition), la Région wallonne et le DNF (Département de la Nature et des Forêts), le PNS (Parc Naturel des Sources), le CRIE de Spa (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement), des scientifiques, des associations locales et des citoyens intéressés. Objectifs : réaliser un plan de valorisation et un état des lieux, développer un parcours pédagogique, intégrer une dimension artistique et culturelle, examiner les possibilités de financement pour entamer des actions concrètes. Ces propositions ont été approuvées par le Conseil communal.



SOS pour sauver l'arboretum de Tahanfagne du dépérissement

La gestion du Pavillon Marie-Henriette interroge sur la gestion des deniers publics

L'élégant Pavillon Marie-Henriette est le point final de la magnifique restauration de la galerie Léopold II. Son affectation actuelle est toujours en attente, mais chez Alternative-plus, nous avons des idées, que vous avez pu lire dans notre programme électoral en 2024 : nous le verrions bien en cafétéria familiale dans lequel se poser pendant que les enfants jouent dans le parc et à la plaine de jeux, avec une location de chaises et de fauteuils pour s'asseoir devant le bassin, et de petits bateaux pour des jeux sur l'eau ; on y vendrait des souvenirs de Spa, des boissons fraîches et des en-cas, comme au jardin du Luxembourg à Paris, et on y organiserait des expositions temporaires de peintures et de photos, ainsi qu'un coin livres. Ce serait comme un endroit suspendu dans cette partie plus intime du parc.



Pavillon Marie-Henriette - Vue depuis la galerie Léopold II

Mais la vision de la majorité est tout autre. En effet, la Ville prévoit de mettre gratuitement à disposition le Pavillon Marie-Henriette à un opérateur sélectionné via appel à projets. Il est donc question ici, une fois de plus, et cela interpelle, de la gestion des deniers publics.

Lorsqu'on lit attentivement l'appel à projets, on constate que l'opérateur pourra :

1. organiser une programmation culturelle ;
2. louer le lieu à des tiers ;
3. accueillir des entreprises ;
4. organiser des workshops, des présentations ou des événements privés.

Ce document prévoit également la possibilité d'un service de restauration et de boissons lié aux événements, avec un bar intérieur et même un bar extérieur.

Autrement dit, même si ce lieu a une vocation culturelle, des activités génératrices de revenus y seront clairement possibles. Et c'est là que se pose un problème.

Car pendant que la Ville mettrait gratuitement ce bâtiment à disposition d'un opérateur, les commerçants et les acteurs HoReCa privés de Spa, eux, paient bel et bien des loyers, des taxes et des charges pour exercer leurs activités. Nous devons donc nous poser une question simple : **est-il**

normal qu'un opérateur puisse organiser des événements, louer un lieu et vendre des boissons dans un bâtiment communal occupé gratuitement, alors que les acteurs économiques privés financent eux-mêmes leurs infrastructures ? Cette question est d'autant plus sensible que la pression fiscale vient récemment d'augmenter pour les citoyens et les entreprises de Spa.

Nous ne sommes évidemment pas opposés à un projet culturel dans ce bâtiment. Mais si ce lieu peut aussi accueillir des activités génératrices de revenus (locations, événements, restauration), alors il nous semble normal que l'occupation du bâtiment fasse l'objet d'une redevance ou d'un loyer. Au vu des critères d'attribution flous, comment d'ailleurs juger de la qualité des projets de manière objective, et dès lors ne pas se retrouver dans une situation du « fait du prince » ?

Réponse de l'échevine de la Culture : le Centre culturel bénéficie des mêmes « privilèges », et pourtant c'est aussi un bien communal. Certes, Madame, mais : c'est un conseil d'administration constitué notamment de représentants communaux qui gère le Centre culturel, en toute transparence, pas un administrateur privé ; et la gestion financière du Centre est contrôlée par ce conseil d'administration, qui doit rendre des comptes. L'opérateur privé ne devra, lui, rendre de comptes à personne tout en jouissant d'un bien public. (**Arnaud Fagard**)



Jardin du Luxembourg à Paris - Location de chaises pour s'asseoir devant le bassin et de petits bateaux pour des jeux sur l'eau



Pavillon Marie-Henriette - Vue depuis le parc de Sept Heures

Brèves

Claude Brouet a proposé l'aménagement de zones de dépose-minute temporaires et d'emplacements réservés aux livraisons pendant les travaux, pour faciliter l'accessibilité aux commerces. Un point refusé par la majorité.

Claire Girout a demandé une modification de l'emplacement des bornes de sécurité, au carrefour du boulevard des Anglais et de la rue Entre-les-Ponts, après qu'un énième véhicule ait fait les frais d'un virage trop court. Approuvé : le Collège envisage un dispositif en hauteur ou de bornes flexibles, pour protéger les piétons.



Le virage au carrefour du boulevard des Anglais et de la rue Entre-les-Ponts